

# SAINTE AGATHE DES MONT

Ici bat le cœur des Laurentides

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 23 septembre 2025, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2025-0163	194, chemin du Mont-Catherine	Ha-813	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant 8,05 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres.</li><li>• La construction d'un garage détaché pourvu d'une porte de garage ayant une hauteur de 2,74 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2,5 mètres.</li><li>• L'implantation d'un garage détaché projeté à une distance de 8,60 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 15 mètres.</li></ul>
2.	2025-0132	Lot 5 910 000 du cadastre du Québec - Chemin du Lac-Manitou	Vc-917	<ul style="list-style-type: none"><li>• La régularisation de l'implantation de deux garages détachés et d'un terrain de tennis existants malgré l'absence d'un bâtiment principal sur l'emplacement.</li></ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 septembre 2025.

Anny Després, greffière adjointe